Image not found or type unknown

droit d'auteur dans la fonction publique

Par **labatutgeorges**, le **12/12/2010** à **16:18**

Bonjour,
Fonctionnaire dans une collectivité territoriale depuis 25 ans, je suis employé en qualité de "monteur/photograveur" au sein d'un service communication qui édite nombre de produits tel que plaquettes au nombre de pages variables, affiches, tracts, rapports, invitations, magazines, pour vanter les mérites des différentes actions et missions de la collectivité. Sur un poste de PAO je suis le maquettiste chargé d'élaborer les chartes graphiques, les conceptions, les réalisations et les suivis de fabrication de ces différents produits. Puis-je prétendre à des droits d'auteurs sur ces conceptions, si oui, peut-il y avoir une rétroactivité, sur combien de temps ?
Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés